

Renvoi au comité de salut public de l'adresse des administrateurs et de l'agent national du district révolutionnaire de Port-Malo qui annoncent plusieurs dons patriotiques, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse des administrateurs et de l'agent national du district révolutionnaire de Port-Malo qui annoncent plusieurs dons patriotiques, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 421;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30941\\_t1\\_0421\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30941_t1_0421_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

qui sont en leur pouvoir (vû l'intempérie de la saison) à s'instruire sur les lois de leur pays et à propager les principes républicains dans un endroit que la gente monastique et sacerdotale avoient considérablement gangrenée; le lieu de nos séances est dans l'enceinte qui servoit à alimenter les erreurs du fanatisme et de la superstition: lui a succédé le Temple de la Raison. Nous en avons fait l'inauguration le décadi 20 pluviôse. Cette fête à jamais mémorable, a été le dernier jour des hochets et titres féodaux qui existoient encore dans cette commune, les flammes ont secondées les intentions des sans-culottes, en annéantissant et brulant tout ce qui peut nous renouveler les erreurs dans lesquelles nous étions plongés.

Législateurs nous vous invitons à rester à votre poste, sans désemparer jusqu'à la destruction entière des despotes et tirans de l'univers ».

TALLON (*présid.*), GUÉRINAULT (*secrét.*), THORON (*secrét.*), BOUILLERY, VENDOIS, DOUSSET.

## 48

Les administrateurs et l'agent national du district révolutionnaire de Port-Malo annoncent que, le 28 pluviôse, ils ont envoyé à la monnaie 524 marcs d'argenterie simple, et 526 marcs d'argenterie dorée, 8 livres de cuivre doré, un petit sac de dentelles et galons, 5 onces et demie d'or, indépendamment d'un précédent envoi; ils jurent de mettre tout en œuvre pour détruire le fanatisme, déjouer les intrigans, et faire triompher la raison, la liberté et l'égalité. Ils invitent la Convention à rester à son poste. Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

## 49

Le représentant du peuple Laplanche demande une prolongation de congé, d'une décade, pour le rétablissement de sa santé.

Cette prolongation de congé est accordée (2).

## 50

Les membres de la société jacobine et montagnarde de Verdun-sur-Meuse remercient la Convention du gouvernement révolutionnaire qu'elle a décrété: ils se plaignent fortement des journalistes, prétendus patriotes, qui ont publié qu'il seroit à craindre que le peuple, s'habituant à un gouvernement révolutionnaire ne devînt bientôt incapable de s'assujétir à un gouvernement stable. Ils expriment des sentimens pleins de patriotisme et de dévouement: ils protestent

de verser tout leur sang pour le maintien de l'égalité et de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Verdun, 16 vent. II] (2)

« Liberté, Egalité, Révolution ou la Mort.

Législateurs,

Vous avez déclaré le gouvernement français révolutionnaire jusqu'à la paix; cette mesure vigoureuse commandée par les circonstances a sauvé la République. Par elle ont été étouffés les monstres du fédéralisme et du modérantisme. Vainement celui du royalisme a voulu dans quelques contrées soulever sa tête hideuse, tous ont été forcés de ployer sous la hache des loix, tous ont cédé à la vigueur du gouvernement révolutionnaire.

Par quelle fatalité se fait-il donc que ces mesures si sages en elles-mêmes, et dont la nécessité nous semblait il n'y a qu'un moment aussi impérieuse paraissent à certains esprits non seulement inutiles, mais même dangereuses. Pourquoi des journaux soi-disant patriotiques ont-ils retenti de ces maximes funestes à la liberté? Qu'il seroit à craindre que le peuple, s'habituant aux agitations d'un gouvernement révolutionnaire ne devint bientôt incapable de s'assujétir à un gouvernement stable. Pourquoi enfin ces bruits injurieux à la représentation nationale? que ceux d'entre vous qui ont jusqu'ici si bien servi la chose publique, se préparent à faire jouir les Français des bienfaits de la Révolution.

Législateurs nous venons de vous le faire entendre, ces bruits sont injurieux à la représentation nationale, nous n'y avons ajouté aucune foi, mais nous répondrons à leurs auteurs: « Patriotes hypocrites, qu'un feint mouvement d'humanité inspire, répondez nous? les circonstances sont elles changées, la horde des tirans du Nord n'infeste-t-elle pas encor nos contrées, la Vendée, cette Vendée infernale qui fut le tombeau de tant de Républicains est-elle entièrement détruite?

« Lyon, Marseille et Toulon sont rendus à la République? Mais qui nous répondra que nos victoires nous aient acquis autre chose que des murs inutiles et que les habitans de ces villes infâmes aient abjuré au fond de leurs cœurs les sentimens détestables qui eussent conduit la République à sa perte, si le génie de la liberté, si la Montagne sainte n'eussent veillé à sa deffense. La plus vile des nations de l'Europe, le fanatique espagnol n'est-il pas encore maître de nos places du Midi... Vous voulez la cessation du gouvernement révolutionnaire? Ah dites plutôt! nous voulons rentrer sous le double esclavage des rois et de la superstition. Penseriez-vous par là modérer la rage des tirans qui vous environnent? est-il donc dans la nature du tigre de s'appitoyer sur l'être qu'il se prépare à dévorer ».

Tels sont les reproches qu'il nous convient de faire à ces âmes pusillanimes, ou plutôt à ce nouveau genre de malveillans soudoyés par nos ennemis, mais vous, Législateurs, ne leur répondez qu'en donnant s'il est possible plus d'impulsion aux mesures salutaires qui ont confondu l'orgueil et la rage des contrerévolutionnaires de

(1) P.V., XXXIII, 283. B<sup>4m</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 295, pl. 992, p. 26.

(1) P.V., XXXIII, 283. B<sup>4m</sup>, 24 et 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXVII, 381; Mon., XIX, 699.

(2) P.V., XXXIII, 283. M.U., XXXVII, 393. Minute signée Bézard (C 293, pl. 955, p. 16). Décret n<sup>o</sup> 8428.